



CHARTRE du Membre Marque Subjective

Auteur : Frédéric BERNIER, fondateur.

Visitez en préambule notre site www.marquesubjective.fr pour comprendre notre philosophie et découvrir les développeurs, ambassadeurs, membres, ainsi que le fondateur. Vous trouverez également nos valeurs, prestations, agenda événementiel, témoignages clients, publics...

Frédéric BERNIER
Fond'animateur de Marque Subjective



PARAPHE :



CHARTRE du MEMBRE : rôle, missions et avantages

Un membre est un intervenant.

Il doit avoir un statut juridique officiel et doit en apporter la preuve au développeur ; le portage salarial est une possibilité, comme le statut d'auto-entrepreneur ou toute autre forme juridique officielle. Le membre doit livrer une attestation de responsabilité civile professionnelle.

Il doit transmettre au développeur une certification pour les prestations pour lesquelles il a bénéficié de formation certifiante ou non (ex : coach certifié).

Note : les rôles de notre organisation peuvent se combiner. Par exemple, un membre peut aussi être développeur de son collectif. C'est fortement recommandé d'ailleurs pour des raisons de motivation commerciale et de légitimité interne comme externe.

La/le membre s'engage à :

- Se rendre disponible pour participer le plus souvent possible aux événements internes proposés par le développeur pour tisser des liens, animer le collectif interne.
- Contribuer à la dynamique collective interne en se montrant réactif et bienveillant envers toute demande d'un membre, que ce soit sur son collectif ou un autre collectif d'un territoire différent ; notamment à travers des outils de communication interne tels que le groupe fermé Facebook.
- S'investir dans le développement commercial du collectif, pour intégrer une dynamique collective concrète. Ce n'est plus le rôle exclusif du développeur. La prospection devient collective, nous devenons alors tous acteurs de notre réussite commerciale. Par exemple : des RV de prospection pourront être menés par des membres en binômes, soutenus par l'équipe de développement. Le RV mensuel convivial est alors l'occasion de partager sur ces actions.
- Apporter un premier niveau de conseil gracieux à un membre/ambassadeur/développeur tout en ouvrant la possibilité de lui vendre ensuite une prestation.
- Appliquer une remise de 35% sur mes prestations de services à tout autre membre actif (à jour de sa redevance de licence de marque) qui souhaiterait découvrir ou approfondir mes disciplines, mes expertises.
- Animer des conférences, ateliers, formations, ou accompagnement individuel et/ou collectif (thérapeutique, coaching, santé, psychologique... selon la discipline du membre).
- Entrer en relation avec tout nouveau membre, par mail, tél, visio ou en présentiel.

PARAPHE :



- Intervenir gracieusement lors de potentielles réunions d'information commerciale (pour prospecter de futurs clients/patients) ou de recrutement (pour recruter des membres) aux côtés du développeur pour promouvoir notre mouvement.
- Recommander un.e autre intervenant.e au profil similaire pour le remplacer en cas de surcharge d'activité, maladie, ou cas de force majeure l'empêchant d'assurer un module qui serait vendu par le développeur à un client. L'intervenant.e en question devra être validé par le développeur mais ne sera pas intégré au collectif en tant que tel.
- Consulter notre groupe Facebook fermé au moins 5mn par semaine et interagir si une consultation est faite sur un sujet opérationnel ou stratégique.
- Être potentiellement cité et mentionné dans les réseaux sociaux et/ou tous supports de communication confondus (supports imprimés, digitaux, hors média, événements, relations médias...) afin de communiquer sur son appartenance au mouvement MS et contribuer ainsi à sa promotion. Le membre pourra notamment être cité en lien avec le nom d'un client acquis grâce à la MS.

La/le membre bénéficie des avantages suivants :

- Faire partie de plusieurs collectifs, être donc présent dans plusieurs villes où la MS s'est développée à la condition d'avoir une stratégie commerciale associée à ce territoire voire déjà une clientèle affirmée. Chaque développeur/se est vigilant.e sur le fait qu'au moins les 2/3 des membres vivent physiquement sur son territoire afin de garantir une dynamique collective, en particulier lors des temps d'animation internes réguliers.
- Pouvoir communiquer sur ses propres événements sur l'agenda public du site web (dans la limite du respect de règle de non concurrence territoriale avec un autre membre). Exemple : animation d'un atelier, conférence, formation, soins, participation à un salon, un jury, lancement d'un ouvrage...
- Être mis en lumière lors de son intégration via les outils de communication digitale de MS (réseaux sociaux, e-mailing) tant en interne, qu'en externe : page Facebook MS, groupe Facebook fermé, e-mailing interne, relais auprès de l'audience du fondateur (facebook, twitter et linkedin).
- Accéder gratuitement à tous les événements MS sur son (ses) territoire(s) dans la limite de 3 membres par événement, dans l'ordre d'inscription, sans compter le développeur ou l'ambassadeur qui accèdent également gracieusement à tous les événements sur leur territoire. Le fondateur accède enfin gracieusement à tout événement sur tout territoire, sa présence n'est pas comptabilisée parmi les 3 places réservées aux membres du territoire.

PARAPHE :



- Accéder gratuitement aux temps d'animation interne organisés par le développeur et/ou d'autres membres à hauteur d'un par mois environ. Les formats sont les suivants :
 - un temps convivial mensuel (ex : repas, escape room, laser game, bowling, accrobranche, jeux de société, exposition, randonnée...), ce RV devient également un temps de stratégie et d'action commerciale : réunions booster
 - une session de co-développement bimestrielle
 - un « séminaire interne » sur une journée ou demi-journée (entre 2 et 6 membres présentent leur discipline/talent/expertise aux autres à tour de rôle sur une durée d'1h30 par exemple). Un bon moyen de se recommander plus naturellement en vivant l'expérience soi-même. Ce format est organisé tous les 3 à 6 mois selon la taille et la dynamique du territoire. Il est conseillé aux développeurs/ses de prévoir avec les membres un planning à l'année pour ces temps d'animation (en mode année scolaire de préférence, de septembre à juillet).
- Organiser avec le/la développeur/se un événement interne pour promouvoir sa discipline/ talent/expertise pour concrétiser son intégration (possibilité laissée à la liberté du membre). Dans le même esprit, le membre est invité lors de son intégration
- Bénéficier de la recommandation progressive des membres, développeurs et ambassadeurs, et ainsi, développer petit à petit son chiffre d'affaires notamment par la prescription.
- Bénéficier d'investissements collectifs notamment en matière de communication afin de favoriser notre développement d'activités. Chaque membre apportera alors sa contribution en toute liberté selon ses moyens de façon la plus équitable possible, cela notamment à l'appréciation du développeur. (Ex : participation collective à un salon en tant qu'exposants, partage du coût de la location d'un stand commun.)
- Intégrer un groupe fermé facebook fermé dédié aux membres pour suivre les actualités internes de MS. Le fondateur anime ce groupe.
- Intégrer un groupe messenger + slack pour échanger sous forme de chat en live ou différé pour plus de complicité et de réactivité. Le fondateur est également présent dans ce groupe et c'est à l'équipe locale de développement de l'animer.
- Bénéficier d'une remise de 35% sur toutes les prestations proposées par les autres membres actifs (à jour de redevance de la licence de marque).

Prénom, Nom :

Titre / Fonction :

Personne Morale / Dénomination juridique le cas échéant :

Signature précédée de la phrase manuscrite : « *J'ai compris mon rôle, mes missions et mes avantages en tant que MEMBRE du mouvement Marque Subjective et je m'engage à les respecter pleinement.* »

PARAPHE :



CHARTRE pour le DÉVELOPPEUR/SE : rôle, missions et avantages

De façon naturelle, les missions d'ambassadeur/rice s'ajoutent à celles ci-dessous.)
Un développeur est un coordinateur.

La/le développeuse/r s'engage à :

- Recruter des intervenants (membres)

La validation se fait en binôme avec le fondateur, chacun.e ayant un droit de veto, l'intervenant est donc validé obligatoirement par les deux. Si le collectif n'est pas au complet, animer une réunion de recrutement mensuelle pour capter des intervenants potentiels (RV informel, dans un restaurant par exemple) pour atteindre la taille souhaitée du collectif, accueillir les profils recherchés.

- Animer le collectif via des événements internes comme du co-développement, des dîners conviviaux, séminaires internes gratuits (pour que chacun présente son expertise et la fasse découvrir) les intervenants membres sur son territoire : c'est la notion de collectif !
Une ville = un territoire = un collectif (sauf exceptions culturelles, démographiques, territoriales...)

- Promouvoir la MS : animer des réunions de promotion (format à la liberté de la développeuse)
Une réunion de prospection bimestrielle minimum (plutôt une salle avec écran et vidéo projecteur, configuration théâtre).

- Co-organiser (organisation logistique, communication, gestion du budget) avec les intervenants les conférences, ateliers, formations, événements collectifs et y participer pour présenter la MS en 15 mn, en introduction.
1 par mois pour démarrer puis 2 par mois en moyenne.

- Orchestrer les prestations vendues pour le parcours MS : accompagner le client/patient à choisir les modules associés aux intervenants, pour ensuite piloter le déroulé de l'accompagnement, faire l'interface entre les clients et les membres, être garant x@x@du bon déroulement pédagogique et thérapeutique.

- Prospecter de futurs clients (participer à des réseaux pro, faire du lobbying, des relations publiques...) : les moyens mis en œuvre restent à la liberté du développeur.

PARAPHE :



Investissement en temps :

Estimation de 12h par semaine en moyenne. Il est fortement recommandé que ce rôle soit investi par 2 voire 3 membres. La répartition des bénéficiaires étant alors décidée collectivement entre les développeurs en fonction de l'investissement prévisionnel de chacun.e. Il est important de considérer que l'activité de développement de notre mouvement peut représenter un complément de revenus minoritaire et non la source principale.

La/le développeuse/r bénéficie des avantages suivants (en plus des avantages attribués aux membres) :

- Accéder gracieusement à l'ensemble des événements Marque Subjective sur son territoire (ex : Un développeur à Paris accède gracieusement aux événements MS à Paris).
- Proposer un module en préambule pour les clients du parcours d'accompagnement MS (option à envisager et valider avec le fondateur).
- Être valorisé lors de son intégration sur les outils de communication digitale de MS (réseaux sociaux, e-mailing) au même titre que pour un.e membre avec une mise en lumière soutenue compte-tenu du rôle plus engageant de développeur/se.
- Bénéficier d'une relation privilégiée avec le fondateur et les autres développeurs pour échanger sur la gouvernance, les rôles, la stratégie de développement et pouvoir faire des propositions d'évolution à tout moment.
- Recevoir 5 formations données par le fondateur :
 - Processus de recrutement
 - Processus d'intégration
 - Communication
 - Logistique événementielle
 - Processus commercial
- Intégrer un groupe fermé facebook fermé dédié aux développeuses permettant notamment l'entraide sur le sujet de la performance commerciale. Ex : co-développement, coaching croisé, co-vision, troc, brainstorming collectif... Le fondateur est également présent dans ce groupe.
- Intégrer un groupe messenger pour échanger sous forme de chat en live ou différé pour plus de complicité et de réactivité. Le fondateur est également présent dans ce groupe.
- Bénéficier si besoin d'une séance de 2h de coaching/mentorat de la part du fondateur pour impulser une transformation de situation professionnelle afin de garantir une sécurité financière.
- Recevoir une rémunération au % des ventes (selon notre modèle économique).

PARAPHE :



Prénom, Nom :

Titre / Fonction :

Personne Morale / Dénomination juridique le cas échéant :

Signature précédée de la phrase manuscrite : « *J'ai compris mon rôle, mes missions et mes avantages en tant que DÉVELOPPEUR/SE du mouvement Marque Subjective et je m'engage à les respecter pleinement.* »

PARAPHE :